ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

pièces et équipements

Question orale n° 1363

Texte de la question

M. Christian Bataille interroge M. le ministre délégué à l'industrie à propos de l'annonce faite par la direction de l'entreprise Trémois, du groupe Trèves, implantée au Cateau, de la suppression de 250 emplois. Cette annonce intervient trois ans seulement après que cette entreprise a bénéficié des aides de l'État, de la région, du conseil général du Nord et des collectivités locales pour se réinstaller sur un nouveau site performant, hors du centre-ville. On peut s'interroger sur l'appréciation floue et mal justifiée, fournie par la direction de l'entreprise sur sa situation économique et l'on ne peut que s'étonner d'apprendre son manque de rentabilité, trois ans après une réinstallation effectuée dans un climat dynamique. Une information insuffisante a été apportée au personnel lors de la réunion du comité d'entreprise qui s'est déroulée à Reims, loin du Cateau et des employés. Cette annonce de mise au chômage de plus de la moitié de l'effectif d'une moyenne d'âge jeune est catastrophique pour la ville et ses environs. Soutenu dans sa réinstallation par des fonds publics importants, le groupe Trèves a des devoirs vis-à-vis de la collectivité et des citoyens. Les salariés de l'entreprise Trémois attendent de l'État qu'il joue tout son rôle pour privilégier le développement industriel contre les profits boursiers en s'opposant au transfert des emplois locaux vers l'étranger, en l'occurrence la Slovaquie selon la direction de Trèves. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer les dispositions qu'il compte prendre pour répondre à l'attente des salariés et de la population de ce secteur du Cambrésis dont la situation de l'emploi ne cesse de se dégrader.

Texte de la réponse

SUPPRESSION D'EMPLOIS A L'ENTREPRISE TREMOIS AU CATEAU DANS LE NORD

M. le président. La parole est à M. Christian Bataille, pour exposer sa question, n° 1363, relative à la suppression d'emplois à l'entreprise Trémois au Cateau dans le Nord.

M. Christian Bataille. Monsieur le président, madame la ministre déléguée au commerce extérieur, ma question s'adresse à M. le ministre délégué à l'industrie et concerne l'entreprise Trémois, du groupe Trèves, implantée au Cateau.

La direction de cette entreprise vient d'annoncer la suppression de 250 emplois. Cette annonce intervient d'une manière inattendue pour la population, et même pour le monde économique, trois ans seulement après que cette entreprise a bénéficié des aides de l'État, de la région, du conseil général du Nord et des collectivités locales pour se réinstaller sur un nouveau site performant, hors du centre ville.

Ces fonds représentaient une somme considérable - qu'on peut estimer à environ douze millions d'euros -, la plus grande part ayant été engagée lors de la réunion du comité interministériel d'aménagement du territoire de Limoges en 2001.

Pourtant, il y a deux ans, l'entreprise sollicitait encore l'État et la région pour obtenir des fonds complémentaires, abusant ainsi de la bonne foi de votre serviteur, soucieux d'aider une entreprise en plein développement, et de celle des élus et de l'administration. Les dirigeants de l'entreprise entendaient sans doute ainsi jouer avec les familles, l'emploi, ce que rien au monde ne peut justifier.

On peut s'interroger sur l'appréciation floue et mal justifiée fournie par la direction de l'entreprise sur sa situation économique et l'on ne peut que s'étonner d'apprendre son manque de rentabilité, trois ans après sa

réinstallation effectuée dans un climat dynamique, pour ne pas dire euphorique. Une information vraiment laconique a en effet été apportée au personnel lors de la réunion du comité d'entreprise qui s'est déroulée à Reims, loin du Cateau et de ses employés, à savoir à plusieurs centaines de kilomètres.
Comment résumer ce comité d'entreprise ? On n'est pas sûr des perspectives, des marchés, on ne comprend pas complètement l'évolution mondiale, mais on n'est sûr que d'une chose : il faut supprimer des emplois ! Cette annonce de mise au chômage de plus de la moitié d'effectifs en général jeunes est catastrophique pour une ville moyenne comme le Cateau et pour ses environs.
Soutenue dans sa réinstallation par des fonds publics importants, le groupe Trèves, comme tout groupe dans sa situation, a des devoirs vis-à-vis de la collectivité et des citoyens.
Les salariés de l'entreprise Trémois attendent de l'État qu'il joue tout son rôle pour privilégier le développement industriel contre les profits boursiers en s'opposant au transfert des emplois locaux vers l'étranger, en l'occurrence la Slovaquie, selon la direction de Trèves, information sur laquelle nous devons rester prudents.
Ces salariés demandent au Gouvernement de bien vouloir lui indiquer les dispositions qu'il compte prendre pour répondre à leur attente et à celle de la population de ce secteur du Cambrésis et du département du Nord dont la situation de l'emploi ne cesse de se dégrader.
M. le président. La parole est à Mme la ministre déléguée au commerce extérieur.
Mme Christine Lagarde, *ministre déléguée au commerce extérieur. M*onsieur le député, l'usine Trémois, vous l'avez dit, fait partie du groupe familial Trèves, fondé en 1836.
Ce groupe est spécialisé dans la conception et la fabrication de composants et fonctions complètes pour l'habillage intérieur de véhicules, dont l'entreprise Trémois est un leader européen. Les difficultés du groupe et de l'unité du Cateau-Cambrésis s'inscrivent dans un contexte international difficile, dû notamment au prix des matières premières dérivées du pétrole et de l'acier. L'analyse des perspectives de marché conduit ce groupe à anticiper au maximum en termes d'emploi. Au cours du comité de groupe - et non du comité d'entreprise - du 23 novembre dernier a ainsi été annoncée la suppression de 700 postes en France entre mi-2006 et fin 2007, dont 200 à 250 pour le seul site du Cateau-Cambrésis.
L'usine Trémois au Cateau-Cambrésis est la plus importante entreprise de la ville et de son canton ; elle compte actuellement 450 salariés dont 50 intérimaires. Les perspectives de marché connues devraient assurer un plan de charge suffisant en 2006 pour les personnels sous contrat à durée indéterminée, tout en permettant à l'entreprise de se préparer à une chute brutale de la charge pour 2007.
Le site, vous l'avez rappelé, a changé d'implantation en 2002, passant du centre ville à la zone industrielle du Cateau-Cambrésis, accroissant ainsi sa superficie. Ce transfert et l'extension de l'usine ont nécessité un investissement de 14 millions d'euros et la création, à l'époque, de 60 emplois. Cette réimplantation a bénéficié, vous l'avez dit, d'un soutien général de tous les partenaires publics et d'aides publiques, en particulier de conventions FEDER, qui comprennent des clauses prévoyant leur reversement sous certaines conditions, notamment en cas de modification majeure de la nature ou des conditions de mise en oeuvre de l'opération.
Croyez bien que les services de l'État vont rester extrêmement vigilants sur les engagements souscrits par les bénéficiaires et pourront, le cas échéant, appliquer ces clauses de restitution.
Le Gouvernement veillera également à ce que la culture de la concertation, comme la culture de l'information, qui ne sont pas récentes au sein du groupe Trèves, soient respectées. Au reste, le groupe a proposé aux syndicats de conclure un accord de méthode précisant le calendrier du plan de sauvegarde de l'emploi et les engagements minimum de la direction sur son contenu. Ainsi, le 6 décembre 2005, s'est tenue à Paris la première réunion de négociation dans cet esprit de concertation.
Les services de l'État sont pleinement mobilisés et veilleront à ce que les mesures d'accompagnement social proposées par le groupe Trèves aux salariés qui perdraient leur emploi soient de qualité. Ils veilleront également à ce que le groupe Trêves respecte son obligation de revitalisation des bassins d'emploi touchés par cette restructuration, en particulier celui du bassin du Cateau-Cambrésis. Enfin, en termes d'anticipation, à l'initiative du préfet de région, les services de l'État mènent actuellement une réflexion sectorielle sur la sous-traitance automobile dans ce bassin.
Les mesures d'accompagnement proportionnées seront examinées en fonction, d'une part, de l'étude d'impact lancée par le groupe Trèves sur la sous-traitance et, d'autre part, des résultats de l'étude économique régionale sur le bassin d'emploi.
M. le président. La parole est à M. Christian Bataille.
M. Christian Bataille. Madame la ministre, j'ai écouté avec beaucoup d'attention votre réponse, marquée du

sceau de la bonne volonté. Mais tout ce contexte est celui du libéralisme. Ainsi va le libéralisme ! Un jour bien, et l'État paie ; un jour mal, les entreprises licencient et présentent des excuses comme des tartufes, tandis que les travailleurs et leurs familles en paient les conséquences sur leurs salaires, sur leurs carrières et sur leurs vies. C'est une répartition des rôles que nous voudrions modifier puisqu'elle implique que le monde du travail soit le jouet de politiques contradictoires et des caprices du moment, d'ailleurs pas toujours compréhensibles.
Ce n'est plus tolérable pour ceux qui veulent vivre et travailler au Cateau, dans le Catésis, que l'on appelle aussi le pays de Matisse et qui ne veut pas limiter sa spécialité à la production d'oeuvres picturales immortelles.

Données clés

Auteur : M. Christian Bataille
Circonscription : Nord (22e circonscription) - Socialiste
Type de question : Question orale
Numéro de la question : 1363
Rubrique : Automobiles et cycles
Ministère interrogé : industrie
Ministère attributaire : industrie

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 17 janvier 2006, page 371
Réponse publiée le : 18 janvier 2006, page 6
La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 17 janvier 2006